



APPEL DE CANDIDATURES - Deux membres externes recherchés pour des comités du Conseil du Barreau de Montréal

Le Barreau de Montréal souhaite accueillir deux membres externes au sein de deux comités de son Conseil d'administration, afin de contribuer à ses travaux de réflexion, de surveillance et de conseil.

Nous sommes actuellement à la recherche :

- d'un membre externe pour le **Comité finances et audit**, possédant une expertise ou une expérience significative en fiscalité, en finance et/ou en comptabilité, et de préférence, également membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA Québec).
- d'un membre externe pour le **Comité de gouvernance**, possédant une expertise reconnue en gouvernance ou une expérience jugée suffisante en gouvernance, particulièrement dans le contexte d'ordres professionnels et/ou d'organismes sans but lucratif.

Comité finances et audit – Profil recherché

Le Comité finances et audit accompagne et formule des recommandations au Conseil d'administration dans la gestion des finances, du contrôle et de la gestion des risques, des activités d'audit externe, ainsi que de la surveillance des technologies de l'information et de la sécurité des données.

Le profil recherché est celui d'un membre du Barreau de Montréal possédant une expertise ou une expérience significative en fiscalité, en finance et/ou en comptabilité, et de préférence, également membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA Québec).

Le mandat est d'une durée de deux ans, renouvelable, et prendra fin en juin 2028. Le membre externe siège à titre bénévole et sans rémunération. Le comité tient quatre rencontres par année, avec la possibilité de rencontres additionnelles selon les dossiers à traiter.

Pour consulter le mandat et le profil complet: (voir ANNEXE 1)

Comité de gouvernance – Profil recherché

Le Comité de gouvernance accompagne et formule des recommandations au Conseil d'administration visant l'adoption et l'application de processus de gouvernance qui respectent les obligations légales et réglementaires du Barreau, tout en reflétant les meilleures pratiques et les tendances actuelles en matière de saine gouvernance. Ses travaux s'inscrivent dans le respect des principes de responsabilité, d'intégrité, d'équité et de transparence.

Le membre externe recherché doit être membre du Barreau de Montréal, avec une expertise reconnue en gouvernance ou une expérience jugée suffisante en gouvernance, particulièrement dans le contexte d'ordres professionnels et/ou d'organismes sans but lucratif.

Le mandat est d'une durée de deux ans, renouvelable, prenant fin en juin 2028. Le membre externe siège à titre bénévole et sans rémunération. Le comité tient quatre rencontres par année, avec la possibilité de rencontres additionnelles selon les dossiers à traiter.

Pour consulter le mandat et le profil complet: (voir ANNEXE 2)

Dépôt d'une candidature

Nous invitons les membres qui souhaitent mettre leur expertise au service de la gouvernance du Barreau de Montréal et contribuer à ses réflexions stratégiques à soumettre leur candidature.

Les personnes intéressées doivent transmettre, **au plus tard le 26 octobre 2026 à 12 h :**

- leur curriculum vitae;
- une lettre de motivation précisant notamment leur intérêt pour le comité visé et la contribution qu'elles souhaitent y apporter.

Les candidatures doivent être transmises à : direction@barreaudemontreal.qc.ca

Cette même adresse peut être utilisée pour toute question concernant l'appel de candidatures ou les comités. Les candidatures seront évaluées en fonction des profils recherchés et des besoins des comités. Les candidatures retenues seront invitées à une rencontre avec le Comité de gouvernance. Les membres seront nommés par le Conseil d'administration, sur recommandation du comité de gouvernance.

MANDAT ET PROFIL

-

COMITÉ FINANCES ET AUDIT

MANDAT	Le comité finances et audit a pour mandat d'accompagner et de conseiller le Conseil d'administration, ci-après « le Conseil », notamment dans l'analyse des propositions qui lui sont soumises, dont certaines peuvent émaner de la Direction générale. Il est chargé d'assister le Conseil dans la surveillance des finances, du contrôle interne et de la gestion des risques, des activités d'audit externe, ainsi que de la gouvernance des technologies de l'information et de la sécurité des données. Le Comité a notamment comme mandat de : • Proposer, réviser périodiquement et assurer le suivi de la politique de placements afin qu'elle demeure adaptée aux objectifs financiers, au niveau de risque et aux besoins du Barreau. • Proposer, réviser périodiquement et assurer le suivi de la politique d'attribution des subventions afin d'assurer un cadre clair, cohérent et conforme aux priorités et aux orientations du Barreau. • Réviser périodiquement la politique relative aux signataires et aux pouvoirs de signature et recommander au Conseil les personnes autorisées à agir à titre de signataires pour les différents comptes et documents financiers du Barreau, afin qu'elle demeure adaptée à l'évolution des responsabilités et de la structure organisationnelle. • Examiner la proposition de la Direction générale relative au budget annuel, en évaluer la pertinence et les impacts financiers, et formuler une recommandation au Conseil. • Assurer le suivi de la situation budgétaire, notamment en examinant les surplus et les déficits et en formulant, au besoin, des recommandations au Conseil quant aux mesures à prendre. • Examiner les états financiers annuels et mensuels du Barreau de Montréal, en discuter avec la Direction générale et l'auditeur indépendant, au besoin, et faire les recommandations appropriées au Conseil. • Recommander au Conseil la nomination ou le remplacement de l'auditeur indépendant selon un cycle triennal, en procédant à une évaluation de sa performance et de son mandat avant chaque renouvellement et, au besoin, à une mise en concurrence des services d'audit.
---------------	---

	• Assurer la surveillance du cadre global de gestion des risques de l'organisation, notamment par l'examen de la cartographie des risques, de son évolution et des principaux risques financiers, opérationnels, technologiques, juridiques et réglementaires, réputationnels et stratégiques, ainsi que réviser et proposer la politique de gestion intégrée des risques • Assurer la surveillance de la gouvernance des technologies de l'information et de la sécurité des données, notamment en examinant les investissements majeurs en TI et les projets technologiques structurants, la performance et l'obsolescence des systèmes critiques, ainsi que les risques liés à l'infonuagique, aux logiciels, aux infrastructures et à l'intelligence artificielle. • Veiller à ce que l'organisation dispose d'un cadre de gouvernance et de contrôle approprié en matière de technologies de l'information, de sécurité des données et de gestion des risques, et examiner les processus de sélection ou de formuler une recommandation au Conseil pour les projets majeurs. • Surveiller la conformité de l'organisation aux lois, règlements, normes et politiques internes relevant de ses domaines de responsabilité, notamment en matière de finances, de gestion des risques, de technologies de l'information et de sécurité des données. • Le Comité peut également entreprendre toute autre question relative aux finances, gestion des risques, technologies de l'information et sécurité des données, qui lui est confiée par le Conseil d'administration.
PROFIL DES MEMBRES	Le comité finances et audit est composé d'un président et de 4 membres, dont deux membres externes. Le président doit être : • Trésorier au Conseil du Barreau de Montréal Deux membres doivent être : • Administrateurs au Conseil du Barreau de Montréal Deux membres externes dont : • Un membre du Barreau de Montréal possédant une expertise ou une expérience significative en fiscalité, en finance et/ou en comptabilité, et de préférence, également membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA Québec). ET • Un membre du Barreau de Montréal avec une spécialité en technologie de l'information et/ou sécurité des données Les membres <i>ex officio</i> du Conseil ne disposent pas de droit de vote.

	Les membres <i>ex officio</i> issus de la permanence participent aux travaux du Comité à titre consultatif et ne disposent pas du droit de vote
NOMBRE DE MEMBRES	9 participants : • Trésorier (votant) • 2 membres du Conseil (votants) • 2 membres externes (TI /Sécurité des données et Finance) (votants) • 2 <i>ex officio</i> (Bâtonnière - Première Conseillère) (non-votants) • 2 employés de la permanence (Directrice générale - Coordonnateur du comité) (non-votants)
NOMINATION DES MEMBRES	La nomination du président et des membres du comité finances et audit est entérinée par le Conseil
DURÉE DU MANDAT	Le mandat du président du comité finances et audit est de deux ans. Le mandat des membres administrateurs du comité finances et audit est de deux ans, renouvelable. Le mandat des membres externes est de deux ans, renouvelable.
QUORUM ET PRISE DE DÉCISIONS	Le quorum du comité finances et audit est fixé à 3 membres votants. Chaque membre du comité a droit à une voix et les décisions se prennent à la majorité des voix des membres présents.
NOMBRE DE RÉUNIONS	Quatre rencontres par année. Lors de sa deuxième réunion annuelle, il évalue si des rencontres additionnelles sont requises au cours de l'année, en fonction des dossiers à traiter et de ses besoins.
COORDINATION DE COMITÉ	Ce comité est coordonné par le Chef des opérations et de l'administration.
RÉMUNÉRATION	Tous les membres du comité siègent à titre bénévole et sans rémunération, à l'exception des membres siégeant d'office, dont la participation est incluse dans leur rémunération annuelle.
MISE À JOUR – APPROUVÉ PAR LE CONSEIL (date)	23 septembre 2026

MANDAT ET PROFIL

COMITÉ DE GOUVERNANCE

MANDAT	Le Comité de gouvernance a pour mandat d'accompagner et de conseiller le Conseil d'administration, ci-après « le Conseil » et dont certaines propositions émanent de la Direction générale. Il formule notamment des recommandations en vue de l'adoption et de l'application d'un ensemble de processus de gouvernance qui respectent les obligations légales et réglementaires du Barreau en reflétant les meilleures pratiques et les tendances actuelles en matière de saine gouvernance dans les organismes comparables, et ce, dans le respect des principes de responsabilité, d'intégrité, d'équité et de transparence. Le Comité a notamment comme mandat de : 1. Politiques, règles et pratiques de gouvernance • Effectue une vigie sur les tendances et les pratiques en matière de saine gouvernance et recommande au Conseil les changements qu'il juge pertinents pour le Barreau de Montréal. • Révise périodiquement le règlement général, les politiques du Conseil et les autres règles encadrant la gouvernance du Barreau afin d'en assurer la pertinence, la cohérence et l'actualité, et recommande au Conseil les modifications ou nouvelles politiques qu'il juge appropriées. • Identifie les enjeux de gouvernance et recommande au Conseil les mesures visant à améliorer les pratiques de gouvernance du Barreau de Montréal. 2. Conseil et comités • Coordonne annuellement l'autoévaluation du Conseil et de ses comités et recommande, au besoin, des mesures visant à améliorer leur efficacité et leur performance. • Examine la pertinence, le mandat et la composition des comités du Barreau de Montréal et recommande au Conseil les ajustements appropriés.
---------------	---

	3. Formation et développement - Identifie les besoins de formation des membres du Conseil et de ses comités et recommande les activités de formation et d'intégration appropriées. 4. Élections, éthique et déontologie - Recommande au Conseil les modalités du processus d'élection des membres du Conseil, dans le respect des lois, règlements et autres dispositions applicables; - Veille au respect des règles d'éthique et de déontologie applicables aux membres du Conseil et de ses comités et, au besoin, consulte le commissaire à l'éthique et à la déontologie sur toute question relevant de son mandat; Le Comité peut également entreprendre toute autre question relative à la gouvernance qui lui est confiée par le Conseil d'administration.
PROFIL DES MEMBRES	Le Comité de gouvernance est composé d'un président et de 4 membres, dont un membre externe. Le président doit être : - Un membre du Conseil d'administration du Barreau de Montréal Trois membres doivent être : - Administrateur au Conseil du Barreau de Montréal Un membre externe doit être : - Membre du Barreau de Montréal, avec une expertise reconnue en gouvernance ou une expérience jugée suffisante par les membres du Comité de gouvernance. Les membres <i>ex officio</i> du Conseil ne disposent pas de droit de vote. Les membres <i>ex officio</i> issus de la permanence participent aux travaux du comité à titre consultatif et ne disposent pas du droit de vote.
NOMBRE DE MEMBRES	9 participants : - Président (votant) 3 membres du Conseil (votants) 1 membre externe (gouvernance) (votant) 2 <i>ex officio</i> (Bâtonnière - Première Conseillère) (non-votants) 2 employés de la permanence (Directrice générale - Coordinatrice du comité) (non-votants)

NOMINATION DES MEMBRES	La nomination du président et des membres du Comité de gouvernance est entérinée par le Conseil
DURÉE DU MANDAT	Le mandat du président du Comité de gouvernance est de deux ans. Le mandat des membres administrateurs du Comité de gouvernance est de deux ans, renouvelable. Le mandat du membre externe est de deux ans, renouvelable.
QUORUM ET PRISE DE DÉCISIONS	Le quorum du Comité de gouvernance est fixé à 3 membres votants. Chaque membre du comité a droit à une voix et les décisions se prennent à la majorité des voix des membres présents.
NOMBRE DE RÉUNIONS	Quatre rencontres par année. Lors de sa deuxième réunion annuelle, il évalue si des rencontres additionnelles sont requises au cours de l'année, en fonction des dossiers à traiter et de ses besoins.
COORDINATION DU COMITÉ	Ce comité est coordonné par l'adjointe à la direction générale du Barreau de Montréal.
RÉMUNÉRATION	Tous les membres du comité siègent à titre bénévole et sans rémunération, à l'exception des membres siégeant d'office, dont la participation est incluse dans leur rémunération annuelle.
MISE À JOUR – APPROUVÉ PAR LE CONSEIL (date)	23 septembre 2026